

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE de SAINT SEURIN DE PRATS
24230**

Numéro de délibération : 2025-09-04/01

L'an Deux mille vingt-cinq
et le quatre septembre
à vingt heures trente

le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme IBERTO Dominique, le Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : le 29 août 2025

Présents : MME IBERTO - MME VASSEAUD - MM. BIERNE - BIASOTTO - MME LAGORCE –
M. BOURNET

Absents excusés : Mme GUIHENEUF Isabelle, M. CAMUS Jean-Michel, Mme VAUNAC Arlette et
Mme CLAVERIE Thérèse

Procurations : Mme GUIHENEUF Isabelle à Mme VASSEAUD Sophie
M. CAMUS Jean-Michel à Mme IBERTO Dominique
Mme VAUNAC Arlette à M. BIERNE Hervé

A été nommé secrétaire : Mme VASSEAUD Sophie

**Objet de la délibération : DÉLIBÉRATION DE VALIDATION DE LA DEMANDE DE LA COMMUNE
DE SAINT SEURIN DE PRATS INTÉGRÉE DANS LA MODIFICATION DE DROIT COMMUN N°3
DU PLUI AYANT VALEUR DE SCOT**

Madame la maire rappelle que la Communauté de Communes Montaigne Montravel et Gurson a lancé la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT par arrêté du Président N° 2024-008A du 12 novembre 2024.

La phase de consultation des PPA est terminée ainsi que la consultation de la CDPENAF. L'enquête publique va se dérouler du 08 septembre 2025 au 08 octobre 2025.

Le conseil municipal de Saint Seurin de Prats est appelé à donner son avis sur la demande avant le début de l'enquête publique. La demande concerne :

- Demande de changement de destination sur une exploitation agricole, lieu-dit de la Fougère Ouest, parcelle B689, bâtiment de bureaux que le propriétaire souhaite transformer en gîtes afin de diversifier son activité.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, est favorable pour 8 membres présents et représentés et 1 abstention à la demande de la commune de Saint Seurin de Prats intégrée à la modification de droit commun N° 3 du PLUi ayant valeur de SCoT.

Fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme

Le Maire, Dominique IBERTO

